

DEPARTEMENT DU GARD
COMMUNE DE SAINT BAUZELY

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° A_2024_27
EN DATE DU 24 AVRIL 2024
PORTANT PERMISSION DE VOIRIE CHEMIN DE NIMES ET RUE DU STADE
OUVERTURE DE CHAMBRES TELECOM POUR TIRAGE CABLE FIBRE OPTIQUE

Le maire de la commune de Saint-Bauzély,
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1;
Vu le code de la route ;
Vu le code de la voirie routière ;
Vu la demande de M. BOULLE Anthony, représentant la société ESCOM – 10 CHEMIN DE ROBIAC – 30 730 SAINT-MAMERT en date du 24 avril 2024, qui souhaite occuper temporairement le domaine public dans le cadre d'ouverture de chambres télécom pour le tirage de câble fibre optique.

ARRETE :

Article 1^{er} : Du lundi 27 mai 2024 au lundi 17 juin 2024, la société ESCOM est autorisée à effectuer chemin de Nîmes et rue du Stade l'ouverture de chambres télécom pour le tirage de câble fibre optique.

Article 2 : sécurité : l'entreprise veillera à mettre en place un dispositif permettant la sécurisation des piétons et à tous usagers de la voie,

Article 4 : La signalisation sera mise en place par le permissionnaire,

Article 5 : La société ESCOM occupera temporairement le domaine public et le permissionnaire veillera à préserver les droits des tiers.

Article 6 : M. Commandant de gendarmerie de Saint-Chaptes/Saint-Mamert, M. le Chef de la Police Municipale de Saint-Géniès de Malgoirès, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à la société ESCOM



Fait à Saint-Bauzély le 24 avril 2024
DURAND Jacques
Maire

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans les 2 mois à compter de sa publication et notification.

Affiché, transmis et rendu exécutoire